



Avertissement

Le calcul de la dette trimestrielle mobilisant des sources comptables moins complètes que celui des comptes annuels, son profil demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

Pour une période donnée, la variation de la dette ne permet pas de déduire le déficit public. Pour passer de la variation de la dette brute au sens de Maastricht au déficit, il faut tenir compte de la variation des actifs financiers et des passifs exclus du périmètre de la dette de Maastricht, dont les primes et décotes à l'émission. En outre, le déficit public trimestriel publié par l'Insee est corrigé des variations saisonnières et de l'effet des jours ouvrables, ce qui n'est pas le cas de la dette trimestrielle.

Les contributions à la dette publique calculées pour les sous-secteurs des administrations publiques ou pour une entité en particulier excluent les dettes vis-à-vis d'autres administrations publiques, la dette publique au sens de Maastricht étant consolidée.

Au deuxième trimestre, la dette publique augmente de 23,7 Md€ et s'établit à 114,9 % du PIB

À la fin du deuxième trimestre 2021, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 762,0 Md€, soit 114,9 % du PIB (118,1 % à la fin du trimestre précédent, la baisse étant principalement due au rebond du PIB lié à la reprise économique). Elle augmente de 23,7 Md€, après +89,0 Md€ au premier trimestre. Au cours de ce trimestre, les administrations publiques ont puisé dans leur trésorerie accumulée depuis le déclenchement de la crise sanitaire (en baisse de 44,3 Md€) pour subvenir à leur besoin de financement. Ainsi, la dette nette augmente de 68,1 Md€ pour s'établir à 103,0 % du PIB.

L'augmentation de la dette brute des administrations publiques résulte principalement de celle de l'État

Au deuxième trimestre 2021, la contribution de l'État à la dette publique augmente de 20,0 Md€. L'État augmente son encours de titres négociables de long terme (+24,8 Md€) mais diminue celui de titres négociables de court terme (-4,0 Md€). La hausse de la contribution de l'État à la dette nette est plus importante (+58,9 Md€) en raison de la baisse de la trésorerie (-39,5 Md€) alors que l'encours de prêts accordés augmente légèrement (+0,6 Md€).

La dette des administrations publiques locales et celle des administrations de sécurité sociale augmentent plus modérément

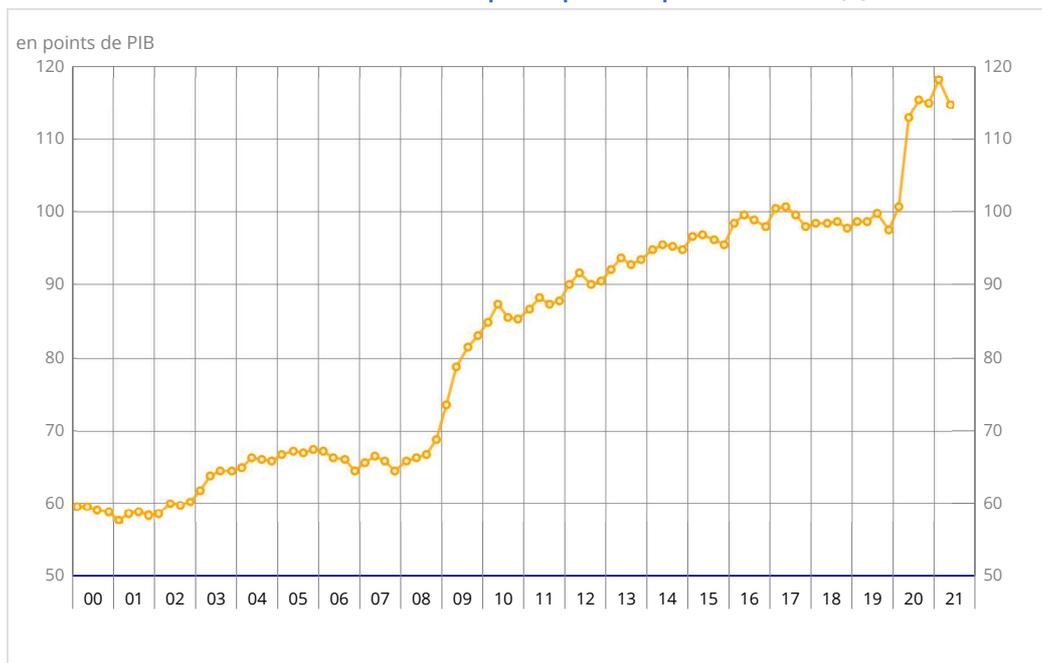
La contribution des administrations publiques locales (Apul) à la dette augmente au deuxième trimestre (+2,6 Md€) principalement sous l'impulsion de la Société du Grand Paris (SGP), d'Île-de-France Mobilités et des régions (respectivement +2,0 Md€, +0,2 Md€ et +1,0 Md€). La contribution des communes diminue (-0,7 Md€) par le remboursement des prêts à long terme (-0,9 Md€). Par ailleurs, les dépôts au Trésor des Apul augmentent fortement (+6,4 Md€), notamment pour les communes (+2,4 Md€), les départements (+0,9 Md€), les régions (+1,0 Md€) et la SGP (+1,0 Md€).

La contribution des administrations de sécurité sociale (Asso) augmente également au deuxième trimestre (+3,7 Md€). L'Unédic et la Cades émettent des titres de créances (respectivement +4,3 Md€ et +3,9 Md€). L'endettement de la Cades permet de financer les versements à l'Acoss au titre des reprises de dette de la Cnam et du FSV, à hauteur de 5,0 Md€ au cours de ce deuxième trimestre. L'Acoss et la Cnaf diminuent leur endettement de respectivement 3,0 Md€ et 1,4 Md€.

La dette des organismes divers d'administration centrale diminuée

La contribution des organismes divers d'administrations centrale (Odac) à la dette publique diminuée de 2,7 Md€. En effet, France compétences réduit de 0,4 Md€ son endettement (prêts de long terme), ainsi que SNCF Réseau en diminuant de 2,3 Md€ son encours de titres négociables. La trésorerie des Odac augmente de 3,4 Md€ dont 2,8 Md€ sur les comptes au Trésor. Les principales variations de trésorerie proviennent de Bpifrance Participations (+1,3 Md€) et de l'Anah (+0,6 Md€).

Dette au sens de Maastricht des administrations publiques en points de PIB (*)



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

La dette de Maastricht des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur et par instrument

(en milliards d'euros)

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2
Ensemble des adm. publiques	2633,8	2670,0	2649,3	2738,3	2762,0
en point de PIB (*)	113,0%	115,4%	115,0%	118,1%	114,9%
dont, par sous-secteur, consolidée (*) :					
État	2067,0	2102,7	2084,8	2146,1	2166,1
Organismes divers d'adm. centrale	63,7	63,6	63,6	64,2	61,5
Administrations publiques locales	216,4	216,6	229,8	230,7	233,3
Administrations de sécurité sociale	286,7	287,1	271,1	297,3	301,1
dont, par instrument :					
Dépôts	45,2	45,4	45,9	44,5	43,7
Titres négociables	2306,1	2343,1	2320,4	2412,1	2439,4
court terme	293,7	285,9	261,7	273,2	270,4
long terme	2012,4	2057,3	2058,7	2138,9	2169,1
Crédits	282,5	281,5	282,9	281,8	278,9
court terme	11,0	9,9	11,9	13,8	12,1
long terme	271,6	271,6	271,1	268,0	266,8

(*) voir précisions dans l'encadré « Pour en savoir plus »

Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

Au deuxième trimestre 2021, la dette publique nette augmente de 68,1 Md€

La dette nette des administrations publiques s'élève à 2 477,6 Md€ au deuxième trimestre, en hausse de 68,1 Md€, s'établissant à 103,0 % du PIB. L'écart avec la variation de dette brute (+44,4 Md€) s'explique quasi intégralement par la diminution de trésorerie des administrations publiques (-44,3 Md€). La trésorerie des administrations publiques reste importante (150,2 Md€) à la fin du deuxième trimestre, à comparer au niveau de trésorerie fin 2019 (77,4 Md€).

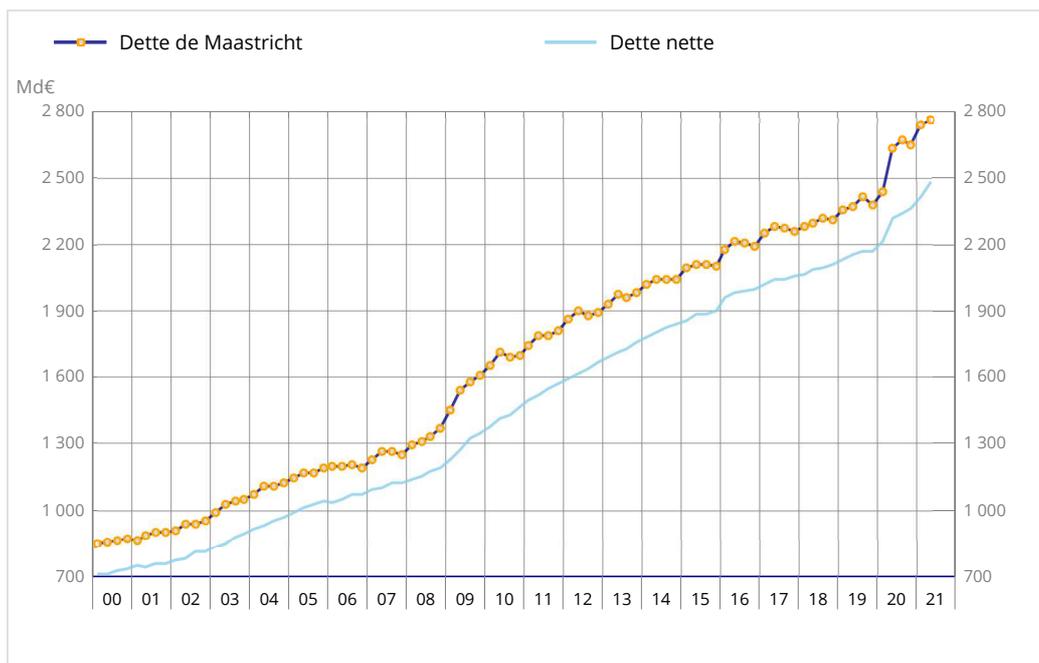
La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur

(en milliards d'euros)

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2
Ensemble des adm. publiques	2 318,7	2 336,7	2 361,2	2 409,6	2 477,6
dont :					
État	1 866,4	1 888,7	1 897,0	1 936,4	1 995,3
Organismes divers d'adm. centrale	53,7	53,6	53,2	52,8	50,0
Administrations publiques locales	203,4	203,3	216,2	216,9	219,4
Administrations de sécurité sociale	195,2	191,0	194,8	203,4	213,0

Source : Comptes nationaux base 2014 – Insee, DGFIP, Banque de France

Dettes au sens de Maastricht et dette nette



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFIP, Banque de France

La valeur globale des détentions en actions cotées et en titres d'organismes de placement collectif augmente au deuxième trimestre

Au deuxième trimestre 2021, la valeur totale des actions cotées et des titres d'organismes de placement collectif (OPC) détenus par les administrations publiques (APU) augmente de 16,0 Md€, pour atteindre 297,0 Md€. Au sein des administrations publiques, cette augmentation concerne à parts équivalentes l'État (+5,6 Md€), les Odac (+5,2 Md€) et les Asso (+5,1 Md€). Les gains de détention s'élèvent à +12,7 Md€ et les achats sont supérieurs aux ventes (+3,3 Md€). Ces achats, nets de ventes, sont principalement portés par Bpifrance Participations à hauteur de 0,7 Md€ pour les actions cotées et de 2,3 Md€ pour les titres d'OPC.

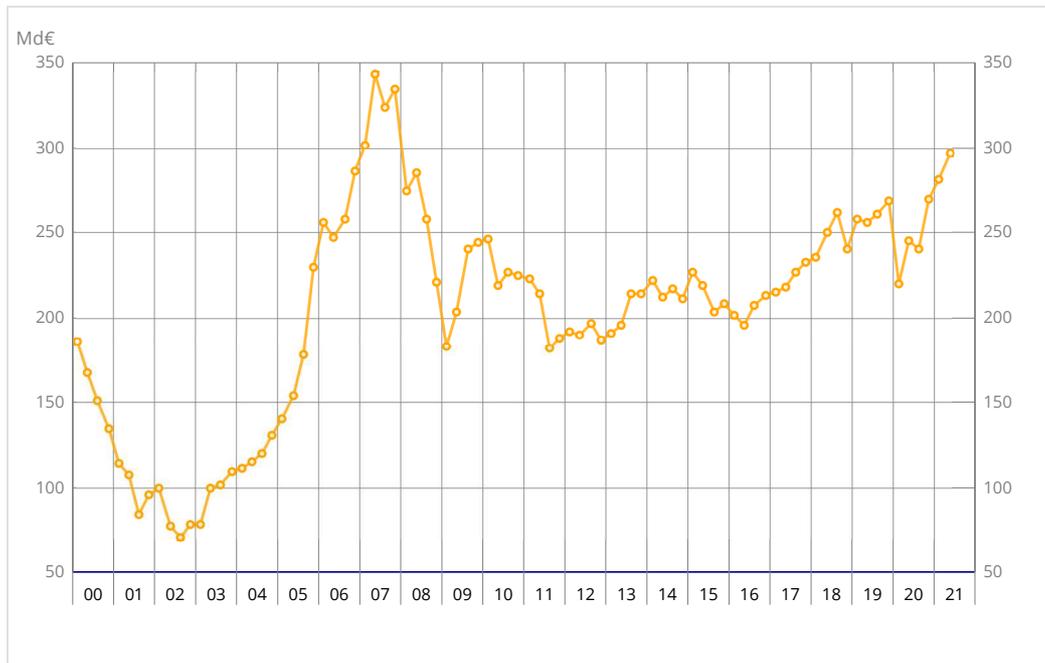
Les actions cotées et les OPC détenues par les administrations publiques

(en milliards d'euros)

	2020T2	2020T3	2020T4	2021T1	2021T2
Ensemble des adm. publiques	244,8	240,4	269,5	281,0	297,0
dont :					
État	56,6	55,8	65,2	71,3	76,9
Organismes divers d'adm. centrale	41,0	40,7	49,7	52,4	57,6
Administrations publiques locales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	147,1	143,8	154,5	157,2	162,4

Source : Comptes nationaux base 2014 – Insee, DGFIP, Banque de France

Actions cotées et titres d'OPC détenus par les APU



Source : Comptes nationaux base 2014 - Insee, DGFiP, Banque de France.

Pour en savoir plus

Au dernier trimestre, le produit intérieur brut (PIB) utilisé pour exprimer la dette en point de PIB est le PIB annuel en données brutes. Cette mesure n'a pas de strict équivalent en cours d'année ; elle est approximée par le cumul du PIB trimestriel en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) sur les quatre derniers trimestres connus.

Les données par sous-secteur institutionnel des administrations publiques qui figurent dans ce numéro d'Informations Rapides sont consolidées : sont exclus les passifs détenus par le même sous-secteur ainsi que ceux détenus par les autres sous-secteurs des administrations.

La méthodologie est disponible dans l'onglet « Documentation » de la présente page.

Prochaine publication : le 17 décembre 2021 à 8h45

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475